

Formation « Marchandises dangereuses – Sensibilisation ADR Chapitre 1.3 et multimodales IATA, IMDG »

Le mercredi 27 novembre 2024

Fipec – 42 avenue Marceau – 75008 PARIS – Salle Waldeck-Rousseau

Programme

8h30 – 9h00 Accueil des participants

9h – 11h Généralités sur le transport de marchandises

- Connaissances des marchandises dangereuses «MD»: origine, nature et famille de produits. Caractéristiques et dangers présentés par les produits
- Responsabilité des acteurs : rôle et mission du conseiller à la sécurité.
 - Responsabilité de l'emballeur, du chargeur, de l'expéditeur et du transporteur.
 - Sanctions en cas d'infraction.
- Généralités sur la réglementation du transport « TMD » : application de l'ADR et de l'arrêté français

11h - 12h15 Interaction avec le CLP

- Classement des matières et interaction entre TMD et CLP
- Focus section 14 de la FDS

12h15 – 13h30 Pause déjeuner



13h30-15h Transport des produits conditionnés

- Conditionnement et emballage
- Inscription sur les emballages
- Marquage et étiquetage des colis
- Interdiction de chargement en commun : spécificités ADR, IATA et IMDG

15h-17h Spécificités liés aux réglementations

- Introduction aux modifications de l'ADR 2023
- Cas des colis en quantités limités et exemptés
- Signalisation des véhicules : quand placarder un véhicule ?
- Documents réglementaires : documents de transport de Md et documents multimodale

Questions diverses et synthèse du stage